

17 janvier 2014 (11 h)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce vendredi 17 janvier 2014, à 11 h 00, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent MM. André Deschamps, Mme Michèle Massé et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présents : la greffière, Me Isabelle François et Monsieur Bertrand Déry, directeur général

Sont absents : MM. Jacques Auger, Michel Denicourt et Jean-Claude Fortin, conseillers

2014-01-024 Contrat de remplacement des voiturettes de golf – Produits Mobilicab / Autorisation

Considérant que vingt-cinq (25) voiturettes de golf (Club Car modèle 12 électrique de l'année 2009) entreposées dans le sous-sol du chalet du club de golf ont subi des dommages majeurs en étant submergées dans l'eau suite au sinistre du chalet du club de golf le 4 novembre 2013;

Considérant que le montant des dommages visibles atteint la valeur marchande des voiturettes selon le rapport de l'estimateur mandaté par l'assureur de la municipalité;

Considérant la police d'assurance de la Ville qui couvre de façon spécifique avec l'avenant #11 les voiturettes de golf, le tout suite au contrat de location de voiturettes de golf avec Produits Mobilicab Canada résultant de la résolution municipale 2013-03-115;

Considérant la soumission présentée par Produits Mobilicab Canada pour le remplacement des voiturettes de golf :

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser le remplacement des vingt-cinq (25) voiturettes de golf par des voiturettes de golf Club Car 2014 « The Precedent » électriques telle que décrites au contrat de Produits Mobilicab Canada d'Acton Vale et daté du 15 janvier 2014, le tout pour un montant de 124 050 \$, plus les taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser madame Isabelle François, greffière à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire le document daté du 15 janvier 2014 et intitulé Contrat de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17 janvier 2014 (11 h)

2014-01-025 Grille d'évaluation et de pondération – Appel d'offres sur invitation pour services professionnels en ingénierie – Branchement du puits no 5 au réseau d'aqueduc / Adoption

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'adopter une grille établissant le système de pondération et d'évaluation des offres à deux étapes, soit le prix et les critères qualitatifs dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour services professionnels en ingénierie pour le branchement du puits no 5 au réseau d'aqueduc, telles que présenté dans le document déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Période de questions
Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 2014-01-024.

Micheline Quilès
Trésorière